

## **SEANCE du 15 février 2018**

### **Travaux supplémentaires – réfection de la voirie du chemin de la Moselle.**

Le Conseil Municipal vote les divers devis des sociétés STRADEST et ELRES pour des travaux supplémentaires du chemin de la Moselle. Ces travaux concernent des travaux de bordures de soutènement du talus et d'aménagement de l'entrée du chemin.

### **Approbation de la délibération prise le 30 janvier 2018 par le Syndicat Intercommunal Scolaire portant modification des horaires de transport et des horaires scolaires.**

Le Conseil Municipal de Malroy, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les horaires du nouveau groupe scolaire comme défini dans la délibération n° 2018-1-4 prise par le Conseil Syndical en date du 30 janvier dernier.

### **Ecole : regroupement et fermeture de l'école de Malroy**

Le Conseil Municipal de Malroy décide de transférer la classe occupant l'école de Malroy dans le nouveau groupe scolaire créé à Vany par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Failly et Environs, dès que les travaux seront achevés et les autorisations pour l'ouverture de ce nouveau groupe scolaire obtenues. Le Conseil Municipal décide la fermeture de l'école de Malroy dès le transfert de la classe effectif.

### **Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux d'incendie : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes et lancement d'une (des) consultation(s).**

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu d'une nouvelle réglementation, les communes sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement. La MATEC propose un groupement afin de lancer un appel d'offres qui permettrait d'optimiser les coûts. Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur et autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

### **Commission d'appels d'offres (CAO).**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer :

- Monsieur Michel BOULANGER, Maire,
- Monsieur Henri POINSIGNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, membre titulaire,
- Mme Anne SCHMITT, 2<sup>ème</sup> Adjointe, membre titulaire,
- Monsieur Hervé GAUDE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, membre titulaire,
- Monsieur Serge GODARD, membre suppléant,
- Monsieur Jean-Denis MARTIN, membre suppléant
- Madame Nadine WEBER, membre suppléant

A la commission d'appels d'offres de la commune de Malroy.

### **Instauration de la déclaration préalable pour l'édification d'une clôture.**

Le conseil municipal décide de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble des zones du P.L.U. de Malroy

La présente décision ne concerne pas les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

### **Instauration de la déclaration préalable pour le ravalement de façade.**

Le conseil municipal décide de soumettre les travaux de ravalement de façade à déclaration préalable sur l'ensemble des zones du P.L.U. de Malroy.

### **Instauration du permis de démolir.**

Le conseil municipal décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble des zones du P.L.U. de Malroy.